Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1280

Artikel: Provisions bancaires : que cache la comptabilité des banques

commerciales?

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025637

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Que cache la comptabilité des

L'UBS vient d'annoncer à son tour, après le Crédit Suisse et la SBS, qu'elle restructurait son organisation et surtout qu'elle constituait des provisions d'une importance telle que l'exercice 96 sera dans le rouge, quand bien même le profit ordinaire de l'année est excellent. Comment comprendre? Artifice comptable ou dégradation alarmante de l'économie suisse?

ES RESTRUCTURATIONS BANCAIRES sont à double face, comme Janus. Côté bourse, côté opinion publique. Pour les actionnaires il faut faire la preuve que la rentabilité va augmenter, notamment le bénéfice par tête (de personne occupée). Plus la rationalisation sera forte, mieux se portera le cours de l'action. Pour l'opinion publique les suppressions d'emploi sont reçues comme un scandale; des sacrifices de vie active sur l'autel du bénéfice.

Soigner son image?

Les banques gèrent mal cette ambiguïté fondamentale ou alors elles forcent l'effet d'annonce. Ainsi le Crédit Suisse qui fait savoir qu'il licenciera 3500 personnes, soit le 15% de son personnel; ainsi la SBS qui fait tomber 1700 postes correspondant au 13%. Ou elles modèrent l'épuration, ainsi l'UBS qui ne prévoit «que» 800 suppressions d'emploi, soit le 3,7%. Chose curieuse, alors que cette politique a déjà été mise en œuvre, les chiffres des personnes occupées ne traduisent pas des éliminations aussi brutales. Probablement faut-il tenir compte des créations de poste et du souci (voyez le Crédit Suisse!) de soigner son image boursière par l'annonce anticipée et gonflée de mesures à l'américaine, ce qui, vu l'enjeu, est particulièrement indécent.

Pourquoi tant de provisions?

Les provisions doivent couvrir les risques repérables sur les crédits et les gages. Or depuis 1990, depuis le début de la récession, les banques (elles en ont d'ailleurs l'obligation) ne cessent de provisionner; ou alors d'essuyer des pertes. On se souvient du choc créé par la Commission fédérale des banques qui évalua à 19 milliards les provisions sur crédits hypothécaires. La banque nationale, quant à elle, estime à plus 50 milliards sur cinq ans (évaluation 95) les pertes et provisions, tous crédits confondus.

Mais pourquoi ces sommes gigantesques ne suffisent-elles pas? Le raisonnement simple serait de dire: une fois que c'est fait, c'est fait. Voilà pour les crédits anciens. Quant aux crédits nouveaux, il suffit d'une prudence renforcée dans l'octroi, prudence échaudée qui, on ne le voit que trop, est la nouvelle sagesse des banques.

Or, démentant cet apparent bon sens, les grandes banques ont provisionné en 96 de manière extraordinai-

Qui paie? Les actionnaires ou les contribuables?

A LA FIN DU premier semestre, l'UBS annonçait un bénéfice net de 1,1 milliard. Sur cette base, et avec des provisions conformes à l'ordinaire, un bénéfice de 1,8 milliard pourrait être escompté. Les provisions extraordinaires déséquilibreront les comptes et feront apparaître une perte de 1,3 mia. Malgré cela, les actionnaires recevront le même dividende qu'en 95, sous prétexte que l'année a été bonne! On dissoudra donc partiellement une réserve fourre-tout (rubrique «autre réserve») pour les satisfaire.

On prélèvera encore sur la réserve pour risques généraux 700 millions. Et enfin, puisque l'exercice sera déficitaire, on paiera moins d'impôts. En tout cas une centaine de millions économisés, selon notre estimation à partir des données publiées par la NZZ (27.11).

Les fonds propres de la banque passeront de 23 milliards à 21,5.

Dès lors, deux questions:

- La Commission fédérale des banques estimera-t-elle la relation fonds propres et engagements de la banque suffisante ou exigera-t-elle que les fonds propres soient renforcés, notamment par une augmentation du capital actions?
- Le fisc acceptera-t-il qu'une opération comptable efface, sur un seul exercice, 1,8 milliard de bénéfice imposable? L'Etat, donc les contribuables, subventionnera-t-il l'UBS, garantissant à ses actionnaires le même dividende que s'il y avait eu bénéfice?

banques commerciales?

re. Le Crédit Suisse - Banque populaire a viré environ 6 milliards de crédits à risques dans une «société-asile» Vertika. La SBS augmente de 2 milliards ses provisions. L'UBS annonce 3 milliards. Pourquoi cette accélération? Deux explications qui sont complémentaires.

Première explication. Epurer si radicalement, que ce serait alors vraiment, une fois pour toutes! Et profiter d'un exercice favorable (96) pour le faire. A l'avenir, les bénéfices seront libérés de la charge trop lourde des provisions. Le rendement des fonds propres apparaîtra excellent en comparaison internationale, entre 10 et 20%. La bourse ronronnera.

Deuxième explication. Après 6 ans consécutifs de récession, la situation s'est encore détériorée dans les deux secteurs essentiels: prêts hypothécaires et prêts commerciaux. Des immeubles ont pu perdre, année après année, 10% de leur valeur, en tout de 20% à 40%. Au-delà de 20%, cela signifie que les seconds rangs deviennent des risques totaux et même que le risque mord sur le premier rang. Quant aux entreprises, les banques répugnent, s'il s'agit de clients de longue fidélité, à les acculer à la faillite; elles acceptent non sans exigences de les «supporter». Les provisions exceptionnelles signifient donc une détérioration en profondeur de l'économie suisse.

Ce diagnostic est à prendre au sérieux. Si la SBS a justifié ses provisions par la mise en place d'une évaluation proche des méthodes actuarielles, l'UBS a mis au travail cet été une centaine d'experts qui ont procédé par sondage ciblé. La provision n'est que la projection, à l'échelle de l'ensemble de la banque, du résultat de leur travail. C'est l'analyse la plus réelle qui soit de la situation économique suisse.

Leçons

On peut se réjouir qu'une banque, telle l'UBS, puisse faire les a-fonds avec ses ressources propres. Mais la question demeure: que peuvent faire, que feront d'autres banques moins bien pourvues de réserves et de capacité de profit?

De surcroît, éponger des pertes, se prémunir contre des risques ne crée pas de nouvelles richesses. Des mesures de relance sont-elles devenues nécessaires? C'est la question vitale que pose la nouvelle politique des banques; elles provisionnent raisonnablement leurs opérations avec l'étranger; le problème est donc avant tout intérieur. Il serait urgent que l'autorité politique reçoive toutes les données, celles du secteur industriel, celles du secteur bancaire pour qu'elle puisse décider en toute connaissance de cause des formes d'une relance et de sa justification. Les provisions extraordinaires de 96 sont un avertisseur. Qui l'entend?

SALAIRES

Qui est privilégié?

LEST DE bon ton de railler ces fonctionnaires dont les salaires augmentent annuellement et automatiquement. Ceux que le langage populaire persiste à appeler des ronds-de-cuir seraient ainsi des privilégiés en comparaison des employés du secteur privé.

Une image au moins partiellement démentie par les chiffres: ainsi, dans le secteur privé, un employé ayant passé vingt ans dans la même entreprise touchait en 1994 un salaire de 48% plus élevé que celui d'un employé comptant deux ans de service ou moins (6062 francs contre 4091); dans le secteur public cette différence est de moitié moins élevée: 24% (6 399 francs contre 5172). Elle s'explique certes par un salaire initial plus élevé, mais aussi par un blocage des augmentations annuelles après une certaine durée.

Les augmentations régulières de salaire, même si elles ne sont pas automatiques, sont donc plus marquées dans le privé que dans le public. Une indication à rappeler à celles et ceux pour qui le privé sert de modèle universel.

Il reste pourtant vrai que l'automatisme des augmentations annuelles (on ne parle pas ici de la compensation du renchérissement, parfaitement légitime) et, surtout, leur durée limitée, ne sont plus guère défendables. Car quel est le but poursuivi? S'il s'agit de récompenser l'expérience et les compétences acquises, il existe des moyens plus fins de les mesurer que le temps passé à un emploi. Et s'il s'agit d'encourager les employées et les employés à ne pas changer de travail, il est ridicule de ne plus récompenser la fidélité après quinze ans... pi

Oubliés

A SURVEILLANCE DE la presse pendant le conflit 1939-1945 limitait la communication mais ne l'interrompait pas. C'est ainsi qu'une presse clandestine d'extrême-gauche diffusait des informations sans contrôle des autorités. Alors que deux journaux alémaniques, le quotidien socialistes zurichois Das Volksrecht et l'hebdomadaire de gauche Die Nation, lancaient des attaques contre le Comité International de la Croix Rouge «dans la personne de ses principaux dirigeants», le Bulletin socialiste, organe clandestin, publiait dans son édition de novembre 1943 un article intitulé «La Croix-Rouge Internationale et les prisonniers russes». Le Dr. Ernest Gloor (1893-1964) répondit à cet article par une brochure. Celui qui fut premier syndic socialiste de Renens en 1933 et Conseiller national tout d'abord socialiste puis de la Fédération socialiste suisse de 1931 jusqu'à la privation de son mandat en juin 1941 (avec les trois autres élus de la FSS considérés comme indignes de siéger) manifestait ainsi publiquement sa rupture avec ses anciens amis de la tendance socialiste représentée par Léon Nicole. Pour défendre l'action du CICR, Ernest Gloor prenait prétexte d'une lettre du 4 décembre 1943 d'un citoven néerlandais I. du Plessis. Il défendait l'action du CICR et montrait les confusions faciles avec la Ligue des Croix-Rouges et la Croix-Rouge suisse qui ont aussi leur siège dans notre pays.

Point par point le Dr Gloor reprenait les accusations et citait le «travail gigantesque» du CICR.

L'action commencée à Solférino faisait donc, même pendant la guerre, l'objet de critiques publiques. cfp

Dr. E. Gloor, Le Comité International de la Croix-Rouge et les prisonniers de guerre soviétiques, Réponse à un étranger, éditions «L'Avenir» Renens, décembre 1943. cfp